

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 21 février 2012
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
Mme	France Boulet, représentante de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	M. Gilles Decelles, maire de la ville	Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Hüsler, maire de la	ville de Farnham
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de	Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pépin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Ron Stewart, représentant de	Stanbridge East

Est absent :

Jean-Charles Bissonnette, maire d' Abercorn

Formant quorum sous la présidence d'Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2012
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Développement des Affaires dans le secteur de la microélectronique
 - 4.2. Bilan des interventions du CLD en 2011
 - 4.3. Répertoire industriel
 - 4.4. Fonds culturel
 - 4.5. Invitation à l'AGA le 28 mars
5. Rapport du comité cours d'eau du 2 février :
 - 5.1. Formation pour entrepreneurs
 - 5.2. Cours d'eau McLaughlin – Factice Aqua-Berge inc.
 - 5.3. Appui à la MRC de Montcalm concernant le *Projet de Loi 89 (modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect)*
 - 5.4. Position face au régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent
 - 5.5. Modification du formulaire de demande de permis
 - 5.6. Distribution des arbustes de la pépinière riveraine – État de la situation
 - 5.7. Contribution volontaire – OBV de la Baie Missisquoi et OBV Yamaska
6. Rapport du comité de transport collectif et adapté du 8 février
7. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 15 février
 - 7.1. Suivi des rencontres auprès des municipalités par rapport aux écocentres satellites
 - 7.2. Projet de compostage scolaire – formation de sensibilisation
 - 7.3. RIEDSBM : Statistiques 2011 sur l'enfouissement
8. Rapport du comité d'aménagement du 15 février
 - 8.1. Orientation préliminaire de la CPTAQ dans le cadre des îlots déstructurés – Avis à la CPTAQ
 - 8.2. Suivi projet de règlement 08-0611 modifiant le SAD – Bolton-Ouest
 - 8.3. Jugement pour le dossier 9016-4310 Québec inc. c. Canton de Shefford
 - 8.4. Avis de conformité : Remplacement de la structure actuelle par le ponton P-17591

- sur la route 104 au-dessus du ruisseau North-Branch à Lac-Brome – MTQ
9. Demande d'exclusion : appui à la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge
 10. Appui Information concernant la journée de réflexion sur les enjeux en aménagement durable du territoire
 11. Rapport du comité de sécurité publique du 9 février
 - 11.1. Rapport des activités d'octobre et novembre, du PARL et des effectifs
 - 11.2. Rapport du sondage sur les priorités de la SQ
 - 11.3. Nouveau poste de police : suivi du dossier (Invité : Jean-Guy Demers)
 - 11.4. Projet d'embauche de cadets policiers pour l'été
 12. Rapport du comité de carrières et sablières du 13 février
 - 12.1. Lancement de l'appel d'offres pour les relevés aériens;
 - 12.2. Entente de partage avec les municipalités limitrophes
 - 12.2.1. Pour 2011, avec les municipalités limitrophes;
 - 12.2.2. Pour 2012, avec la MRC La Haute-Yamaska et autres municipalités
 - 12.3. Répartition des quantités pour les sites mitoyens
 13. Rapport du comité administratif du 6 février :
 - 13.1. Présentation pour adoption du règlement 01-0212 concernant la répartition des quotes-parts en 2012
 - 13.2. Présentation pour adoption du règlement 02-0212 modifiant le règlement d'emprunt 04-0310
 - 13.3. Financement de la Maison du tourisme sortie 68 : rapport de la rencontre avec la Ministre du Tourisme
 - 13.4. Pacte rural : rapport de la soirée de consultation de Solidarité rurale
 - 13.5. Chemin des Cantons : renouvellement de l'entente de cinq ans et contribution financière
 - 13.6. PIQM-3 : suivi du dossier
 14. Agrandissement de l'édifice : suivi du dossier et paiement partiel de la retenue
 15. Internet haute vitesse : suivi du dossier
 16. Suivi de la formation aux employés des travaux publics
 17. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour février / mars
 18. Correspondance
 19. Questions diverses :
 20. Deuxième période de questions du public
 21. Levée de la séance

MOT DE BIENVENUE AU NOUVEAU MAIRE DE FRELIGHSBURG

Monsieur Arthur Fauteux, préfet, souhaite, au nom de tous les membres du conseil, la bienvenue à monsieur Jacques Ducharme, nouveau maire de Frelighsburg.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

42-0212

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant, sous le point *Questions diverses* « Participation aux comités de travail de la MRC » et de devancer le point 8 se rapportant au comité d'aménagement, notamment le point 8.2 intitulé « Suivi du projet de règlement 08-0611 modifiant le SAD – Bolton-Ouest » juste après la première période de questions du public.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Paul Geoffrion, citoyen de Bolton-Ouest et porte parole d'un groupe de concitoyens, présente un mémoire demandant, entre autres, le rejet de l'affectation « résidentielle rurale » contenue au projet de règlement 08-0611. À l'appui de son mémoire, il présente une pétition recueillant 92% des signatures de citoyens de Bolton-Ouest. De plus, monsieur Geoffrion soutient que le développement sur le mont Foster constitue un risque écologique important, non seulement pour les citoyens mais également pour la flore et la faune et sur la prise d'eau potable de Lac-Brome. Dans son mémoire, il demande :

- Que la MRC rejette l'adoption du règlement 08-0611 afin de conserver l'affectation récré forestière sur l'ensemble du territoire de Bolton-Ouest.
- Que le conseil municipal de Bolton-Ouest exerce un moratoire immédiatement sur l'octroi de permis pour la construction de nouvelles routes partout sur son territoire, et

- qu'il modifie immédiatement sa réglementation pour que celle-ci se conforme à la section 7.2.1. du chapitre 7 du schéma d'aménagement de la MRC;
- Que la municipalité prenne les mesures nécessaires pour que cesse immédiatement le développement du Mont Foster et que son milieu soit restauré.

Monsieur Geoffrion dépose son mémoire au conseil et la pétition de 381 signatures.

Madame Mélanie Lelièvre, directrice du *Corridor Appalachien*, insiste sur l'importance écologique du mont Foster. L'organisme soutient qu'il est impératif d'assurer l'intégrité des grandes forêts dans la MRC. Ainsi, le mont Foster couvre approximativement 700 acres de forêt mature en montagne comprenant un écosystème et une biodiversité fragiles. En fait, le territoire d'intérêt visé par la nouvelle affectation est situé en plein cœur et au centre d'un réseau de massifs montagneux couvrant plus de 15 kilomètres de rivières et de ruisseaux en plus de quelques milieux humides. En somme, selon elle, le secteur visé par la nouvelle affectation « résidentielle rurale » joue un rôle fondamental pour la qualité de l'eau et la protection de la biodiversité.

Monsieur Paul Davignon, citoyen de Bolton-Ouest, mentionne que plusieurs citoyens sont en colère et que la décision du conseil municipal de Bolton-Ouest est prématurée. Il demande un temps d'arrêt pour trouver des solutions, tels que des outils d'urbanisme pour mieux contrôler le développement, l'érosion, la protection des arbres pour camoufler les résidences en montagnes, etc. Il propose que le développement se fasse plutôt dans le secteur de la route 243 et du chemin Glen.

Monsieur Lacoste, citoyen de Bolton-Ouest, évoque le fait que les citoyens de cette municipalité s'opposent à l'adoption du règlement 08-0611 et s'oppose à la nouvelle affectation proposée.

L'organisme *Renaissance Lac-Brome* souhaite que la municipalité de Bolton-Ouest et la MRC s'inspirent de la *Politique nationale de la ruralité* pour protéger le caractère rural du secteur.

M. Pierre Beaudoin de *Renaissance Lac-Brome* déplore que la municipalité de Bolton-Ouest ne se soit toujours pas conformée au schéma d'aménagement de 2008. Afin de pallier à tous les préjudices que pourrait subir l'environnement, il propose que le conseil de la MRC adopte un règlement de contrôle intérimaire (RCI) afin d'empêcher toute ouverture de rue hors des périmètres urbains pour l'ensemble de la MRC.

RÈGLEMENT 08-0611 MODIFIANT LE SAD - BOLTON-OUEST **PROPOSITION DE GILLES DECELLES**

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS

De reporter l'adoption du règlement 08-0611 afin que les municipalités de Bolton-Ouest et Lac-Brome produisent en premier lieu, de concert et avec la participation active d'experts, un règlement visant à protéger la qualité des eaux de surface et souterraines. Ce règlement tiendrait compte d'une étude sur le bassin versant du lac Brome que la ville projette de réaliser avec des universitaires et des entreprises. D'autre part, d'adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) applicable sur l'ensemble de la MRC.

DÉLIBÉRATIONS SUR LA PROPOSITION

Avant de prendre le vote, le conseil questionne Monsieur Gilles Decelles quant au contenu de sa proposition. Certains considèrent que la recommandation du comité consultatif d'aménagement de la MRC traite déjà de cette demande.

De plus, le projet d'étude est encore incertain. À propos d'un RCI régional, plusieurs mentionnent que la plupart des municipalités se sont déjà conformées au nouveau schéma d'aménagement.

Après discussion, Monsieur Decelles retire sa proposition.

SUIVI PROJET DE RÈGLEMENT 08-0611 MODIFIANT LE SAD – BOLTON-OUEST

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pallier à l'absence d'une affectation dans la municipalité de Bolton-Ouest qui permettrait :

- de consolider le secteur bâti actuel;
- de permettre le développement d'un secteur de villégiature en préservant les caractéristiques rurales, environnementales et paysagères de la municipalité;

- d'encadrer l'ouverture de nouvelles rues et limiter la multiplication des rues locales sans issue;
- de réduire les pressions de développement sur les secteurs plus agricoles et ruraux de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement 08-0611 adopté en juin 2011, a obtenu un avis de non-conformité de la part du MAMROT en septembre 2011 eu égard à certains points;

CONSIDÉRANT que des modifications furent apportées en lien avec les commentaires du MAMROT, modifiant ainsi la nouvelle « Affectation Résidentielle rurale » comme suit :

- Superficie: 8,4 km² soit 8,2% du territoire de Bolton-Ouest et 0,54% du territoire de la MRC.
- Évaluation de 345 ha en zone blanche ayant un potentiel pour le développement = +/- 150 terrains;
- Affectation créée à partir de l'affectation récréoforestière;
- Secteur où il y a une certaine concentration résidentielle;
- Au cours des 10 dernières années, moyenne annuelle d'émission de 3 à 4 permis de construction
- Répond aux besoins pour environ les 20 prochaines années.

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu, conformément à la loi, le 11 janvier 2011 dernier, et que les principaux commentaires soulevés par les citoyens concernaient les éléments suivants :

- Projet non basé sur une approche globale de gestion par bassin versant;
- Souhait que les dispositions réglementaires soient plus exigeantes en regard de la qualité des eaux de surface et souterraines, du contrôle de l'érosion et de l'implantation des constructions;
- Trop grande superficie de l'affectation;
- Affectation « résidentielle » devrait être le long de la route 243;
- Insuffisance de mesures de protection de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Brome;
- Opposition face au projet du mont Foster et souhait d'arrêter ce développement;
- Désir d'interdire l'ouverture ou le prolongement de rues et tout nouveau projet de développement.

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC, le 17 janvier dernier, a décidé de reporter d'un mois l'adoption du règlement 08-0611;

CONSIDÉRANT la visite sur le terrain du secteur du mont Foster 30 janvier et la rencontre avec le promoteur du mont Foster le 31 janvier dernier;

CONSIDÉRANT la rencontre entre Renaissance Lac-Brome, la Ville du Lac-Brome, la municipalité de Bolton-Ouest et la MRC Brome-Missisquoi le 6 février dernier;

CONSIDÉRANT la réception de courriels et la pétition des citoyens de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'aménagement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU**

De reporter l'adoption du règlement 08-0611 de quelques mois afin que les autorités de Bolton-Ouest, Lac-Brome et la MRC puissent élaborer conjointement un cadre réglementaire, tenant compte des paysages et des milieux naturels, pour contrôler, notamment (i) la gestion des eaux de surfaces, (ii) les risques d'érosion et (iii) la gestion de nouvelles rues.

EN FAVEUR : 34 voix représentant 83% de la population

CONTRE : 06 voix (Tom Selby, Jean-Guy Demers et Gilles Decelles)

ADOPTÉ

APPUI À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE VISANT LA DÉTERMINATION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAA

CONSIDÉRANT que le 19 avril 2011, la MRC Brome-Missisquoi a déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à

portée collective visant l'implantation de résidences sur son territoire, le tout en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que ladite demande vise spécifiquement le premier volet de l'article 59, soit la détermination des îlots déstructurés;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi, en partenariat avec ses 21 municipalités et la Fédération régionale de Saint-Hyacinthe de l'Union des producteurs agricoles, a identifié près de 207 îlots déstructurés répartis sur l'ensemble de son territoire agricole;

CONSIDÉRANT que cette entente inclue également plusieurs dispositions particulières d'aménagement visant à limiter tous impacts liés à l'implantation des résidences face aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande l'appui de la MRC Brome-Missisquoi tel qu'énoncé dans le dossier numéro 372362 portant sur le compte-rendu de la demande et de l'orientation préliminaire;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est au fait de l'importance de cette demande dans l'optique de favoriser une plus grande multifonctionnalité de sa zone agricole et du dynamisme de sa communauté;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

Que la MRC Brome-Missisquoi est favorable à l'orientation préliminaire de la demande à portée collective numéro 372362 visant la détermination des îlots déstructurés tel que demandée par cette dernière à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Que la MRC Brome-Missisquoi s'engage à respecter les dispositions inscrites au compte rendu de ladite demande ainsi que toutes dispositions particulières d'aménagement déterminées par la cette dernière et l'UPA visant à limiter toutes contraintes aux activités agricoles.

ADOPTÉ

DEMANDE DE RÉGLEMENTER LES HEURES DE CIRCULATION POUR LES QUADS

45-0212

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 20 décembre 2011, un citoyen du canton de Bedford, membre du Club 3 et 4 roues de l'Estrie, a demandé à la MRC de légiférer sur les heures de circulation des véhicules hors route (VHR) sur le territoire du club;

CONSIDÉRANT que les municipalités directement touchées par le circuit des Quads se sont formellement prononcées contre l'adoption d'un règlement permettant une dérogation pour la circulation des Quads entre minuit et 6 h du matin;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMER
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU**

De ne pas adopter un règlement dérogeant aux heures actuellement stipulées dans la *Loi sur les véhicules* hors route et conséquemment de refuser la demande déposée auprès du conseil requérant une dérogation permettant la circulation des Quads entre minuit et 6 h du matin.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1749 VILLE DE COWANSVILLE

46-0212

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 15 février 2012 son règlement numéro 1749;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux ententes sur les travaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1749 de la ville de Cowansville conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : REMPLACEMENT DE LA STRUCTURE ACTUELLE
PAR LE PONCEAU P-17591 SUR LA ROUTE 104 AU-DESSUS
DU RUISSEAU NORTH-BRANCH À LAC-BROME**

47-0212

CONSIDÉRANT que le ministère des Transport du Québec demande un avis de conformité concernant le projet de remplacement de la structure actuelle par le ponceau P-17591 sur la route 104 au-dessus du ruisseau North-Branch à Lac-Brome;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à mettre en place un ponceau d'ouverture supérieure;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

D'aviser le ministère des Transport du Québec :

- que la MRC atteste que le projet est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire;
- que la MRC ne s'oppose pas à l'émission d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;
- que le projet est conforme aux exigences du *Règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau* de la MRC;
- que la MRC souhaite que la structure du nouveau pont s'intègre et s'harmonise avec le milieu d'accueil du point de vue esthétique et architectural.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'EXCLUSION :
APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

48-0212

CONSIDÉRANT que l'exclusion des parties de lots P-806, P-806-1, P-805 et P-804 de la zone agricole permettrait de régulariser la situation, car seuls les arrières lots sont situés en zone agricole;

CONSIDÉRANT qu'environ 66 % des lots sont situés dans un périmètre urbain multifonctionnel tel qu'identifié au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les lots sont déjà utilisés à des fins non agricoles soient résidentielles et/ou commerciales, à l'exception du terrain vacant;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité du secteur ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT que les lots visés par l'exclusion sont desservis par le réseau d'égouts municipal;

CONSIDÉRANT que les terrains à exclure n'apportent pas de contraintes supplémentaires aux activités agricoles situées à proximité, car les résidences sont déjà situées dans le périmètre urbain actuel et que l'installation d'élevage la plus près est située à plus d'un kilomètre;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU**

D'appuyer ladite demande d'exclusion de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge afin d'exclure de la zone agricole une superficie de 7 888,75 mètres carrés des parties de lots P-806, P-806-1, P-805 et P-804 et qu'advenant le cas où la CPTAQ accepte la

demande d'exclusion de la zone agricole, la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin de refléter cette exclusion.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JANVIER 2012

49-0212

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2012 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD : BILAN DES INTERVENTIONS EN 2011

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, présente au conseil des maires le bilan des interventions auprès des entreprises et organismes depuis 2009. En somme, le nombre de dossiers traités est passé de 331 en 2009 à 400 en 2011. La participation du CLD à la création d'emplois est passée de 199 en 2009 à 463 en 2011, alors que la participation à la consolidation d'emplois a grimpé de 983 en 2009 à 1 209 en 2011.

FONDS CULTUREL : FINANCEMENT DES PROJETS

50-0212

CONSIDÉRANT que 22 projets ont été déposés à l'appel de projets du fonds culturel totalisant la somme de 72 355\$;

CONSIDÉRANT que le montant disponible du fonds culturel cette année est de 25 000\$;

CONSIDÉRANT que le jury de sélection a évalué les projets selon les priorités établis par le comité culturel apportant donc une attention particulière aux projets notamment (i) qui sont en lien avec un ou plus des cinq orientations de la politique culturelle; (ii) qui suscitent une vitrine pour les artistes ou pour le patrimoine de Brome-Missisquoi et (iii) qui impliquent une collaboration artistique ou administrative entre plusieurs intervenants du milieu culturel de Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

De financer, tel que décrits ci-dessous, les douze (12) projets suivants :

FONDS CULTUREL 2012 Projets et descriptions	Lieu	Valeur totale du projet	Montant demandé	Montant accordé
Labohem (arts visuels, littérature) Essentiellement une exposition qui se dévoile au jour le jour et qui révèle l'identité culturelle d'une région. Un collectif d'artistes sillonnera Frelighsburg et rencontreront les résidents dans leur quotidien. Une exposition d'images, de textes et de sons, du quotidien, s'affichera à travers le centre du village pendant 30 jours.	Frelighsburg	64 000\$	4 000\$	3 500\$
Festiv'Art (arts visuels, métiers d'art) Un concept novateur où des artistes-peintres sont invités à exposer leurs œuvres sur les balcons et dans les jardins des villageois. La plus grande galerie d'art à ciel ouvert. L'événement se veut rassembleur et sert à démocratiser l'accès aux arts visuels en région, tout en faisant la promotion et la diffusion des arts au grand public.	Frelighsburg	56 000\$	4 000\$	1 500\$

Wordfest (Littérature) Soutien à la 3 ^e édition du festival littéraire qui encourage l'écriture et la lecture par des ateliers d'écriture, des lectures publiques, des représentations théâtrales et des rencontres avec des auteurs anglophones de renom.	Lac-Brome	21 105\$	2 000\$	2 000\$
Le temps d'une vie (arts de la scène) Une pièce de théâtre amateur présentée dans plusieurs municipalités de la MRC; comédiens locaux et bénévoles	Frelighsburg, Sutton, Pike River, Lac-Brome	34 550\$	2 600\$	1 500\$
Ceramystic (métiers d'art) Soutien à l'exposition de produits céramiques provenant d'artistes locaux et d'ailleurs. L'événement se tient sur 11 jours et 5 000 visiteurs sont attendus.	Saint-Ignace-de-Stanbridge	52 220\$	4 000\$	1 000\$
Festival de jazz de Sutton (arts de la scène) Programmation pour le grand public : 4 fins de semaine de musique Jazz présentées de la mi-septembre à la mi-octobre avec des musiciens de Brome-Missisquoi et d'ailleurs.	Sutton	39 424\$	4 000\$	3 500\$
Nature et Création (métiers d'art) Soutien à l'exposition de sculptures qui a lieu au vignoble Les Cotes d'Ardoise. L'événement regroupe les œuvres de 45 sculpteurs et se déroule sur une durée de 3 mois	Dunham	34 065\$	4 000\$	1 000\$
Roche-papier-ciseaux (métiers d'art) 2 ^e Salon des métiers d'art au Centre culturel St-John, Bromont. Ce projet a pour but de mieux faire connaître le métier et à faire découvrir les artistes de la région par le biais de démonstrations, de la vente et d'ateliers auprès de la clientèle scolaire.	Bromont	18 955\$	4 000\$	2 500\$
Festival du film des Cantons-de-l'Est (arts visuels) Mission : offrir au public une expérience cinématographique unique et mémorable inspirée par la beauté naturelle et la convivialité propres à la région. Il s'agit de reconnaître et de promouvoir l'appartenance de la région à l'industrie cinématographique, compte tenu des nombreux artisans du cinéma vivant ici. En tirant partie des qualités historiques, géographiques et culturelles locales, le FFCE vise une association durable entre la région, le public et la fête des arts cinématographiques.	Lac-Brome	55 000\$	3 000\$	3 000\$
Marché de Noël de Sutton (arts de la scène, métiers d'art) Un événement qui donnerait une vitrine aux artistes de Brome-Missisquoi (artisans et musiciens) dans un décor à caractère historique (tipis et tentes prospecteurs), qui animerait le noyau villageois (sites éclatés) et attirerait résidents, excursionnistes et touristes, de façon originale.	Sutton	36 920	4 000\$	2500\$
Le Petit Tour (arts visuels, arts de la scène) Le projet « Le Petit Tour » a pour but premier d'offrir aux familles une programmation culturelle jeunesse de qualité durant le Tour des Arts, offrant un volet jeunesse complémentaire à cet événement par une formule inclusive des familles avec enfants d'arts et de culture, tout en utilisant les ressources locales et priorisant des ateliers et spectacles offerts par des artistes de Sutton et de la région.	Sutton	5 375\$	2 400\$	1500\$
Musée Sutton (patrimoine) Exposition temporaire sur Jehane Benoit. Plus de 25 ans après le décès de Madame Benoit (née Patenaude, 21 mars 1904 à Montréal - 24 novembre 1985 à Sutton), le Musée des communications et d'histoire de Sutton lui rendra hommage en réalisant une exposition sur sa vie et son œuvre. Toute une génération connaît ce gastronome, cuisinière, écrivaine, animatrice de radio et de télévision.	Sutton	13 500\$	2 600\$	1500\$
Valeur totale des projets		431 114\$		
Montant total demandé			40 600\$	
Montant total accordé				25 000 \$

ADOPTÉ

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLD LE 28 MARS 2012

Madame Pauline Quinlan, mairesse de la ville de Bromont et présidente du CLD invite tous les maires à l'assemblée générale annuelle du CLD qui se tiendra le 28 mars prochain de 16 h 00 à 18 h 00. L'invité spécial sera monsieur Charles Désourdy et un hommage sera rendu à *Canard du Lac-Brome* en honneur de leur 100^e anniversaire. L'endroit reste à confirmer mais l'invitation sera acheminée aux maires sous peu.

TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU : FORMATION POUR ENTREPRENEURS

51-0212

CONSIDÉRANT la pénurie d'entrepreneurs spécialisés en travaux d'entretien de cours d'eau en Montérégie;

CONSIDÉRANT la courte période permise pour réaliser les travaux, en respect des dates de reproduction du poisson;

CONSIDÉRANT que plusieurs petits entrepreneurs locaux, mais peu expérimentés en travaux de cours d'eau, pourraient être intéressés à soumissionner sur ces travaux;

CONSIDÉRANT que les clauses administratives et techniques pourraient être expliquées à ces entrepreneurs afin que ces derniers aient l'information requise pour préparer leurs soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND

**APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De nommer M. Lucien Méthé de BMI experts-conseils Inc. afin d'organiser une séance d'information aux entrepreneurs locaux concernant les contrats pour les travaux d'entretien de cours d'eau, d'ici la fin du mois de mars.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

COURS D'EAU MCLAUGHLIN – FACTURE AQUA-BERGE INC.

52-0212

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement du cours d'eau McLaughlin formulée par la ville de Lac-Brome dans sa résolution no 2011-10-323;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a nommé, la résolution 360-1011, la firme Aquaberge à titre de professionnel externe, pour analyser la demande d'aménagement du cours d'eau McLaughlin selon la demande de la ville de Lac-Brome, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC

CONSIDÉRANT la production du rapport d'expertise professionnelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU**

D'autoriser le paiement de la facture de 2142,17\$ à Auqa-berge Inc. comme honoraires professionnels pour l'analyse de la problématique et la formulation de recommandations concernant les travaux d'aménagement du cours d'eau McLaughlin à Lac-Brome.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
AFIN D'EN RENFORCER LE RESPECT (P.L. 89)**

53-0212

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect a été sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que, lors d'une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l'administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu'il établisse qu'il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l'émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d'infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu'a cette loi sur les nombreuses demandes d'autorisation qui seront déposées par les municipalités;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l'obligation de se soumettre à un code d'éthique;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'EXPRIMER l'objection de la MRC Brome-Missisquoi à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

POSITION DE LA MRC À L'ÉGARD DU RÉGIME ACTUEL DE GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX ET DES COÛTS EXCESSIFS QUI EN RÉSULTENT

54-0212

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (LCM) confère aux MRC du Québec la compétence exclusive en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les MRC réalisent l'entretien de cours d'eau dans le souci de réduire les impacts environnemental en réalisant des travaux conformes aux règles de l'art, le tout dans un souci d'efficacité et de réduction des coûts ;

CONSIDÉRANT les poursuites engagées contre certaines MRC, lesquelles ont agi dans le cadre de leur compétence, requérant ainsi une défense à l'égard de préjudices présumés, notamment le mode de répartition des coûts;

CONSIDÉRANT que dans l'application de la compétence qui lui est confiée, les MRC sont assujetties à plusieurs exigences, notamment à celles du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et du ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO);

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est d'avis que l'encadrement de la compétence des cours d'eau par l'ensemble des exigences ministérielles rend très difficile l'application du régime en plus d'entraîner des coûts beaucoup trop importants, ultimement assumés par les citoyens ;

CONSIDÉRANT que le fardeau financier découlant de l'exercice de cette compétence, dans le contexte des exigences établies par les ministères, est très important;

CONSIDÉRANT que dans le cas de travaux réalisés sur de courtes distances, les coûts reliés aux services professionnels sont démesurés par rapport aux coûts de l'intervention;

**II EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND
ET RESOLU**

- De dénoncer la présente situation auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard ; du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand et du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Clément Gignac ;
- De réitérer que, la MRC, comme les ministères, souscrit à la protection de l'environnement, à la réalisation de travaux les plus durables possible le tout au meilleur coût possible ;
- De demander aux ministères impliqués de modifier les lois et directives pour réduire les procédures sans pour autant réduire leur engagement dans la protection de l'environnement, objectif pour lequel nous souscrivons, de façon à donner une véritable latitude d'intervention aux MRC dans le respect de certains principes sans avoir à continuellement demander des autorisations gouvernementales;
- De demander au MAMROT d'être un interlocuteur directement impliqué dans les discussions à venir concernant la gestion des cours d'eau municipaux;
- D'offrir notre entière collaboration afin d'améliorer le cadre de gestion des cours d'eau de MRC au Québec.
- De transmettre la présente résolution à toutes les MRC du Québec de même qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

MODIFICATION DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS

55-0212

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 du règlement 09-1111 relatif à la tarification des biens et services de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les montants pour les frais de permis et de dépôts pour l'application du règlement 03-0406 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi ont été modifiés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le formulaire de demande de permis, soit l'annexe C de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi, afin que les montants inscrits en annexe correspondent au nouveau règlement de tarification;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU**

D'autoriser la modification de l'annexe C de la politique de gestion des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi afin de s'ajuster à la tarification en vigueur.

ADOPTÉ

**PLANTATION DES ARBUSTES DE LA PÉPINIÈRE DE BANDES RIVERAINES DANS
LE CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN 2013**

56-0212

CONSIDÉRANT que la MRC a compétence municipale exclusive sur les cours d'eau et est responsable des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a une problématique de respect de la bande riveraine réglementaire en milieu agricole;

CONSIDÉRANT que la mise en place de bandes riveraines arbustives permet d'améliorer la qualité de l'eau, d'assurer le respect de la bande riveraine minimale en milieu agricole, d'améliorer la qualité des habitats aquatiques et riverains et d'augmenter la durée de vie des travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT que la MRC peut s'approvisionner à coût modique à même la pépinière riveraine de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une bande riveraine arbustive peut faire partie intégrante des travaux d'entretien et que le coût des travaux est admissible au programme de remboursement de taxes du MAPAQ

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU**

De décréter que l'aménagement d'une bande riveraine arbustive sera obligatoirement intégré aux travaux d'entretien des cours d'eau de catégorie B, soit tous les tributaires directs de cours d'eau n'ayant jamais fait l'objet d'un acte réglementaire. Des arbustes matures de forte dimension seront fournis par la pépinière riveraine de la MRC et plantés le printemps suivant les travaux d'excavation sur une rangée, en haut de talus là où il y a absence de végétation arbustive naturelle. Le coût des arbustes et de leur plantation seront inclus dans le coût total des travaux d'entretien.

Les cours d'eau suivants seront entretenus en 2012 et la plantation d'arbustes aura lieu au printemps 2013 :

- Dandurand-Bellefroid
- Bellefroid-Archambault
- Swennen-Lamothe
- Campbell

ADOPTÉ

GUIDE ET FORMATIONS SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION

Monsieur Simon Lajeunesse, coordinateur régional des cours d'eau, rappelle aux maires qu'une formation théorique en français, adressée au gens des travaux publics a eu lieu à Cowansville le 9 février dernier. Une formation en anglais aura lieu le 28 février 2012 à Lac-Brome, ainsi qu'une dernière formation en français sera donnée à Bedford le 14 mars 2012. Les formations pratiques auront lieu au mois de mai.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE – OBV DE LA BAIE MISSISQUOI ET OBV-YAMASKA

57-0212

CONSIDÉRANT la contribution volontaire annuelle de 10 000\$ à l'OBV-Yamaska et de 10 000\$ à l'OBV de la Baie-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les sommes ont été prévues dans au budget 2012 de Gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la phase de mise en place des actions prévues aux plans directeurs de l'eau (PDE) des deux organismes de bassin versant (OBV) débute;

CONSIDÉRANT que les OBV ont, notamment, la responsabilité de planifier, encadrer et superviser les plantations d'arbustes fournis par la pépinière riveraine de la MRC Brome-Missisquoi;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

D'autoriser une dépense de 10 000\$ à l'OBV-Yamaska et de 10 000\$ à l'OBV de la Baie-Missisquoi afin que ces sommes soient dépensées sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

SUIVI DES RENCONTRES AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LES ÉCOCENTRES SATELLITES

Des rencontres avec les six (6) municipalités visées (Farnham, Lac-Brome, Cowansville, ville de Bedford, Sutton et Bromont) pour l'implantation d'écocentres satellites furent tenues au mois de janvier 2012. L'ensemble des municipalités visées approuve la démarche et l'implantation d'écocentres satellites sur le territoire. Le comité présentera une proposition quant au projet des écocentres satellites au conseil au mois de mai.

FORMATION COMPOSTAGE SCOLAIRE – AUTORISATION D'ENTENTE DE SERVICES

58-0212

CONSIDÉRANT que le plan d'actions 2012 du PGMR prévoit l'implantation du compostage dans cinq nouvelles écoles du territoire ;

CONSIDÉRANT que la Fondation RHA et le GRAPP possèdent l'expertise nécessaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet débutera au printemps 2012;

CONSIDÉRANT que le projet vise des écoles des divers secteurs de Brome-Missisquoi soient Bedford (Mgr-Desranleau), Farnham (Saint-Romuald), Lac-Brome (Saint-Édouard) et Cowansville (Sainte-Thérèse et Curé-A.-Petit);

CONSIDÉRANT qu'un surplus de 2 000\$ du budget initial de 10 000\$ est prévu.

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

De retenir les services de la Fondation RHA pour la Reconstruction Harmonieuse de l'Agriculture et du Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP) et d'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur-général, à signer les ententes de partenariat avec les deux organismes ci-haut mentionnés, de même qu'avec les cinq (5) nouvelles écoles participantes, au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

**JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES ENJEUX
EN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

Monsieur Francis Dorion, directeur de la gestion du territoire de la MRC rappelle aux maires la tenue de la journée de réflexion sur les enjeux en aménagement durable du territoire qui se tiendra, samedi le 31 mars prochain. Tous les maires, accompagné d'un (1) conseiller sont invités à participer à cette journée de réflexion. La MRC enverra les documents de réflexion ainsi que le formulaire d'inscription à toutes les municipalités le plus tôt possible.

SUIVI DU NOUVEAU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Jean-Guy Demers, maire de la ville de Dunham, informe les maires que la ville de Dunham a été contactée par la Société Immobilière du Québec. Cette dernière a confirmé que la Sûreté du Québec a officiellement accepté le site proposé à Dunham. Les tests de sol ont été effectués et la ville de Dunham étudiera les coûts pour desservir le terrain par les réseaux d'égouts et d'aqueduc.

EMBAUCHE DE CADETS POLICIERS POUR L'ÉTÉ 2012

Le poste de la Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi a reçu l'autorisation d'embaucher deux (2) cadets policiers pour la période du 27 mai au 18 août 2012 et dont la rémunération et les frais seront entièrement à la charge de la SQ. Néanmoins, la contribution de la SQ couvrira 100% des coûts est exceptionnelle et le comité devra prévoir à son budget 2013 une somme d'argent pour la prochaine année.

VERSEMENT DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF DE LA SQ

59-0212

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

Que les profits du tournoi de golf 2011-2012 de la Sûreté du Québec soient remis aux maisons des jeunes de Lac-Brome et Farnham.

ADOPTÉ

**PROCESSUS OBJECTIF : SÉLECTION DE LA SOUMISSION DANS LE CADRE DE
L'APPEL D'OFFRES POUR LES RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES**

60-0212

CONSIDÉRANT que, par le biais de la résolution numéro 38-0212, la MRC fut autorisée à conclure une entente avec la MRC de La Haute-Yamaska relativement à la délégation de compétence de cette dernière envers la MRC Brome-Missisquoi et le partage des frais relatifs au levé topographique.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres, lancé le 14 février dernier, pour le relevé aérien des sites de carrières et sablières situés sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska cible deux types de technologie, soit le LiDAR et la photogrammétrie;

CONSIDÉRANT que la technologie LiDAR permet d'obtenir une précision supérieure et de mieux appréhender la rugosité du terrain, alors que la photogrammétrie permet d'obtenir une photographie précise des lieux tout en satisfaisant les exigences nécessaires pour effectuer un calcul volumétrique;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est prévalu de l'option de choisir la technologie de son choix dépendamment des soumissions reçues et suivant un calcul préétabli;

CONSIDÉRANT que suite à la réception des soumissions pour le présent appel d'offres, le comité de sélection comparera les plus bas soumissionnaires conformes pour chacune des technologies;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPROUVÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU**

Que sous réserve des différences de prix entre les deux technologies visées par l'appel d'offres pour le relevé aérien, d'appuyer la recommandation du comité et la proposition formulée par Monsieur François Daudelin, responsable du dossier des carrières et

sablières, établissant un processus objectif, soit un calcul, favorisant la technologie LIDAR pour des raisons stratégiques.

ADOPTÉ

RÉPARTITION DES QUANTITÉS POUR LES SITES MITOYENS

Monsieur Robert Desmarais rappelle aux maires que le partage des fonds perçus d'un site d'exploitation est réparti selon les proportions établies et approuvées par le conseil de la MRC le 16 août 2010 s'appuyant sur la localisation de chacun des sites. Le comité de carrières et sablières propose de réaffirmer l'article 4.2 du règlement refondu 06-0908 afin que chacun des exploitants déclarent et ventilent le matériel extrait provenant de chacune des municipalités lorsqu'un site chevauche plus d'une municipalité. Néanmoins, puisque les conséquences d'une telle décision touche directement les intérêts de la municipalité de Stanbridge Station, monsieur Gilles Rioux, maire de cette municipalité, demande qu'il puisse présenter ses arguments au prochain comité des carrières et sablières. Les membres du comité des carrières et sablières acceptent. Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 01-0212 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2012 ENTRE LES MUNICIPALITÉS

61-0212

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté le 23 novembre 2011 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 17 janvier 2012, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 01-0212 répartissant les quotes-parts 2012 entre les municipalités, le tout, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 02-0212 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-0310 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE POURVOIR AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE

62-0212

CONSIDÉRANT que le règlement 04-0312 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'édifice existant, l'achat de terrain et l'agrandissement du stationnement a été adopté le 16 mars 2010;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le montant total de l'emprunt, le tout, suivant l'acceptation de l'offre de la Banque Royale du Canada;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement 02-0212 modifiant le règlement 04-0310 décrétant un emprunt afin de pourvoir au financement des travaux d'agrandissement de l'édifice de la MRC, le tout, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

**CHEMIN DES CANTONS : RENOUVELLEMENT DE
L'ENTENTE QUINQUENNALE ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE *Le Chemin des Cantons* souhaite renouveler son entente quinquennale avec les différentes municipalités et MRC concernées, dont la MRC Brome-Missisquoi;

63-0212

CONSIDÉRANT QUE le tracé du *Chemin des Cantons* dans Brome-Missisquoi comprend 3 étapes sur la route signalisée (Bromont, Sutton et Lac-Brome) et 4 étapes à proximité de la route signalisée (Cowansville, Bedford, Stanbridge East et Frelighsburg);

CONSIDÉRANT QUE le Chemin des Cantons est un produit touristique régional mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est et que des efforts majeurs de promotion et visibilité ont été réalisés pour faire découvrir le *Chemin des Cantons* sur ses 415 km;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'était engagée les cinq dernières années (12 129\$ / an) à soutenir financièrement le *Chemin des Cantons*, notamment par le biais du Pacte rural, en plus de participer à sa mise en place, sa signalisation, sa coordination et sa promotion;

CONSIDÉRANT QUE les frais du renouvellement sont de 63 645 \$, soit 12 792 \$ par année, pour la période de 2012 à 2016 et ce, pour l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2012 des sources de financement autres que le Pacte rural seront identifiées pour financer *Le Chemin des Cantons* dans Brome-Missisquoi durant la période de 2013 à 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet et Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente 2012 à 2016 avec *Le Chemin des Cantons* au nom et pour le compte de la MRC.

D'autoriser une contribution financière pour le renouvellement quinquennal de l'entente avec *Le Chemin des Cantons* pour la somme de 63 645 \$, soit 12 792 \$ par année pour la période de 2012 à 2016 et ce, sur présentation de factures. Plus particulièrement, de financer *Le Chemin des Cantons* comme suit pour l'année 2012 :

- Un montant de 6 792 \$ provenant du Pacte rural 2013
- Un montant de 6 000 \$ provenant du CLD

ADOPTÉ

AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE : PAIEMENT PARTIEL DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT que la MRC a retenu un montant 200 000 \$ pour les travaux d'agrandissement de l'édifice;

64-0212

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement partiel de la retenue, soit un montant de 146 443,88 \$ à l'entrepreneur Athéna Construction. La balance sera payée à l'entrepreneur dès que les travaux correctifs seront effectués à la satisfaction de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

SUIVI DE LA FORMATION DES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS

Suivant la demande de monsieur Gilles Decelles, il y a eu quelques rencontres avec la SOFIE, chargée d'élaborer la formation, et les directeurs de travaux publics de municipalités. Un premier cours pour les employés des travaux publics sera donné prochainement. Néanmoins, la SOFIE rencontre des difficultés de collaboration et de participation. Les maires proposent que les renseignements ainsi que les formulaires

d'inscription pour la formation des employés des travaux publics leur soient également acheminés afin qu'ils puissent s'assurer d'un suivi adéquat auprès de leurs employés.

**SCHÉMA DE COUVERTURE DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PRIMES
D'ASSURANCE POUR LES CITOYENS**

65-0212

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a toujours soutenu que de tels schémas, avec le temps, auraient des impacts positifs pour les citoyens en ce qui a trait à l'évolution des primes d'assurance;

CONSIDÉRANT qu'il est important que le ministère de la Sécurité publique s'assure que la population puisse aussi bénéficier d'une réduction de leurs primes d'assurance;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution numéro 12-01-22 de la MRC des Maskoutains et de demander au ministre de la Sécurité publique, monsieur Robert Dutil, que son ministère mène à terme les démarches entreprises de manière à s'assurer que l'entrée en vigueur des schémas de couverture de risques en sécurité incendie entraîne des effets positifs sur les primes d'assurance applicables à l'ensemble des citoyens concernés.

ADOPTÉ

PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT – APPUI À LA VILLE DE FARNHAM

66-0212

CONSIDÉRANT que le projet de voie de contournement à Farnham est en attente de réalisation depuis plus de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec n'a pas encore donné son aval au projet, malgré le fait que les deux (2) parties se sont entendues verbalement sur la réalisation en 2012;

CONSIDÉRANT que ce projet est nécessaire en vital afin de revitaliser le centre ville par la déviation du trafic lourd vers cette future voie de contournement;

CONSIDÉRANT que le projet de voie de contournement est l'un des projets majeurs structurant à réaliser à court terme sur l'ensemble du territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la ville de Farnham est en hibernation depuis plusieurs années en attente de la réalisation de projet;

CONSIDÉRANT que la voie de contournement à Farnham est la seule porte de sortie à l'épanouissement et à l'essor urbain de la communauté;

CONSIDÉRANT que les effets positifs qu'a apporté, par exemple, la voie de contournement à Cowansville;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la ville de Farnham relativement à son projet de voie de contournement et de demander au ministère des Transports du Québec de bien vouloir s'assurer que le projet de la voie de contournement à Farnham se réalise concrètement en 2012.

ADOPTÉ

PARTICIPATION AUX COMITÉS DE TOUS LES MAIRES

67-0212

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR PIERRE PELLAND**

De permettre au nouveau maire de la municipalité de Frelighsburg, monsieur Jacques Ducharme, de participer à un comité de travail de son choix pour l'année 2012.

De permettre à monsieur Jean-Guy Demers, maire de Dunham, de siéger au comité de sécurité publique puisque le poste de la SQ est situé à Dunham.

DÉLIBÉRATIONS ET SCINDEMENT DE LA PROPOSITION

En délibérations, certains maires mentionnent qu'ils ne sont pas d'accord à rejeter le résultat des élections de décembre concernant les membres du comité de sécurité publique. Concernant monsieur Ducharme, plusieurs membres du conseil se montrent favorables à faire une dérogation étant donné qu'il vient tout juste d'être élu. Il est demandé de scinder la proposition et de voter sur chacune des deux parties.

PROPOSITION CONCERNANT MONSIEUR DUCHARME

De permettre au nouveau maire de la municipalité de Frelighsburg, monsieur Jacques Ducharme, de participer à un comité de travail de son choix pour l'année 2012.

ADOPTÉ

PROPOSITION CONCERNANT MONSIEUR DEMERS

De permettre à monsieur Jean-Guy Demers, maire de Dunham, de siéger au comité de sécurité publique puisque le poste de la SQ est situé à Dunham.

EN FAVEUR : 3 voix (ville du Lac-Brome, Sutton et Dunham)

*CONTRE : 17 voix **

**Conformément à la résolution 234-0611 le conseil des maires a convenu que chaque maire dispose d'une (1) seule voix pour l'élection des comités.*

PROPOSITION REJETÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Lacoste, citoyen de la municipalité de Bolton-Ouest, fait part de ses inquiétudes relativement à la nouvelle affectation proposée pour la municipalité de Bolton-Ouest qui va au-delà des préoccupations de la qualité de l'eau. Il souhaite que Bolton-Ouest se conforme au schéma d'aménagement et qu'elle puisse se doter de dispositions législatives interdisant des développements comme ceux en cours actuellement au mont Foster.

LEVÉE DE LA SÉANCE

68-0212

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.